

DIRECTION DE LA VIE INSTITUTIONNELLE  
**Service des Assemblées**

# **CONSEIL MUNICIPAL DU**

**LUNDI 29 MARS 2021**

DÉLIBÉRATIONS EXÉCUTOIRES

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2021 APPROBATION

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L21218-23,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le procès-verbal de la séance du 8 février 2021,

Considérant qu'il convient de l'adopter,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 février 2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Le Maire de Reims**



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-121264-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

## **INSTAURATION DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 81,

Vu le Code de la sécurité sociale, notamment son article L. 136-1-1,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L. 3261-1 et L. 3261-3-1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,

Vu le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'instituer le forfait mobilités durables,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

1) d'instaurer, à compter du 11 mai 2020, le « forfait mobilités durables »,

Le forfait mobilités durables est attribué aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public afin de rembourser tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur vélo ou vélo à pédalage assisté personnel ou en tant que

conducteur ou passager en covoiturage.

2) de fixer l'utilisation de l'un des deux moyens de transport éligibles pour se déplacer entre sa résidence habituelle et son lieu de travail à un minimum de 100 jours au titre de l'année d'attribution,

Ce nombre de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

3) de fixer le montant annuel du forfait mobilités durables à 200 €,

4) de moduler le montant du forfait et le nombre minimal de jours à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé dans les cas suivants :

- si l'agent a été recruté au cours de l'année,
- si l'agent est radié des cadres au cours de l'année,
- si l'agent a été placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année.

5) de subordonner le bénéfice du forfait mobilités durables au dépôt par l'agent auprès de la Direction des ressources humaines d'une déclaration sur l'honneur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé certifiant l'utilisation de l'un ou des moyens de transport éligibles. Cette déclaration sera visée par le Directeur de l'agent,

L'agent qui a plusieurs employeurs publics doit déposer sa déclaration auprès de chacun d'eux. La prise en charge du forfait est alors calculée au prorata du temps travaillé auprès de chaque employeur.

6) de ne pas faire bénéficier du forfait mobilités durables :

- les agents bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail,
- les agents bénéficiant d'un véhicule de fonction,
- les agents conducteurs ou passagers d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile.

7) que l'utilisation du covoiturage fera l'objet d'un contrôle. Les justificatifs à fournir seront :

- un relevé de facture (si passager) ou de paiement (si conducteur) d'une plateforme de covoiturage,
- une attestation sur l'honneur du covoitureur en cas de covoiturage effectué en dehors des plateformes professionnelles.

L'attestation sur l'honneur suffit à justifier de l'utilisation du vélo. Toutefois, en cas de doute manifeste, il pourra être demandé à l'agent de produire tout justificatif utile à sa demande.

8) de préciser que pour bénéficier du forfait mobilités durables au titre de l'année 2020, les agents devront déposer leur attestation avant le 30 juin 2021,

Le montant du forfait mobilités durables et le nombre minimal de jours sont réduits de moitié au titre des déplacements effectués au cours de l'année 2020.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**

**Franck NOEL**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-121113-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

## **AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO RÈGLEMENT**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le décret n°2020-656 du 30 mai 2020 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location de véhicules peu polluants,

Considérant que la pratique cyclable participe directement au bien-être et à la santé des administrés de la Ville mais également à l'amélioration d'un cadre de vie apaisée pour tous,

Considérant le projet de création d'une aide à l'achat de vélos pour les habitants de la Ville,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 17 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'approuver le dispositif d'aide à l'achat de vélos de la Ville,

d'adopter le règlement de l'opération,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la mise en place de ce dispositif.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Laure MILLER**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-120161-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

C3C pôle services urbains

**TRANSPORTS PUBLICS URBAINS  
TITRE JUNIOR  
PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE  
CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS ET LA SOCIÉTÉ MOBILITÉ  
AGGLOMÉRATION RÉMOISE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims n°CC 2018-149 du 28 juin 2018, homologuant les tarifs des transports publics urbains,

Vu le contrat de concession des transports publics urbains et ses avenants 1 à 16 qui fixent la gamme et la grille tarifaire des titres de transports publics urbains dont notamment les ayants droits et les critères d'attribution du titre Junior pour tous les habitants des communes desservies par le réseau Citura,

Vu la volonté exprimée par la Ville d'étendre les bénéficiaires du titre Junior à l'ensemble des élèves scolarisés dans un établissement secondaire situé dans une commune desservie par le réseau Citura, et résidant à Reims à moins de 4 kms par un trajet piéton de leur établissement scolaire,

Considérant que l'instruction des demandes de titre Junior est réalisée par la Communauté urbaine du Grand Reims, que la délivrance des titres Junior est réalisée par le concessionnaire et que la Ville verse une participation financière au concessionnaire des transports publics urbains, pour chaque titre junior délivré par la Communauté urbaine du Grand Reims à un ayant droit de la Ville,

Considérant, dès lors, la nécessité de définir les rôles et missions de chaque partenaire de ce dispositif au sein d'une convention tripartite,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de la participation financière versée par la Ville au concessionnaire Mobilité Agglomération Rémoise, pour chaque titre junior délivré par la Communauté urbaine du Grand Reims.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Laure MILLER**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.  
Identifiant : 051-215104217-20210329-120488-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**MARCHÉ RELATIF À LA RÉALISATION D'UN BILAN DES ÉMISSIONS  
DE GAZ À EFFET DE SERRE  
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8, qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs en mutualisant les procédures de passation des marchés et qui prévoient la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant l'intérêt technique économique et organisationnel de lancer une consultation commune entre la Ville et la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à la réalisation d'un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) des activités de la Ville et de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, le marché relatif à la réalisation d'un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) des activités de la Ville de la Communauté urbaine du Grand Reims,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville comme coordonnateur du groupement.

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Mario ROSSI**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-120308-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 1

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient absent-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**FISCALITÉ DIRECTE LOCALE  
VOTE DES TAUX  
TAXES FONCIÈRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B decies et suivants,

Vu la Loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de Finances pour 2020, notamment son article 16,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2017-49 du 20 mars 2017 déterminant les taux d'imposition des ménages de 2017 suite à la mise en place du Pacte de neutralisation fiscale,

Considérant les engagements de la municipalité sur le maintien, en 2021, des taux d'imposition des ménages qui découlent de la mise en place du Pacte de neutralisation fiscale,

Considérant que la réforme de la fiscalité directe locale prévue à l'article 16 de la Loi de finances pour 2020 a pour conséquence, à compter de 2021, la perception par les communes de l'ancienne part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Considérant alors que le nouveau taux communal de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties est la somme des taux appliqués en 2020 par la commune de Reims (29.26%) et le Département de la Marne (15,51 %), soit 44,77%,

Considérant qu'en application de l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020, pour les impositions établies au titre de 2021 et 2022, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les logements vacants et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, appliqué sur le territoire de la Ville, est égal au taux appliqué en 2019, et qu'alors, il n'est pas nécessaire de fixer ce taux en 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de fixer les taux d'imposition suivants pour 2021 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,77 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24,10 %.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-119790-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

## ADMISSION EN NON VALEUR

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'autorisation permanente et générale accordée par Monsieur le Maire à Monsieur le Trésorier Principal de poursuivre, par mise en demeure et toutes poursuites subséquentes, les redevables retardataires des produits émis par la Ville, et fixant les seuils des poursuites pour la durée du mandat,

Considérant que Monsieur le Trésorier Principal du Centre des Finances Publiques de Reims Municipale a justifié des motifs qui le placent dans l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de diverses sommes pour lesquelles il se trouve en possession des titres,

Considérant qu'en conséquence Monsieur le Trésorier Principal du Centre des Finances Publiques de Reims Municipale propose à l'admission en non-valeur des listes de diverses créances,

Considérant que le montant des admissions en non-valeur pourra être diminué en fonction des recouvrements reçus entre la date d'édition des listes et la date du conseil,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables dont le montant s'élève à 10 685,68 € TTC pour le budget principal.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**

**Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-120226-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**CRISE SANITAIRE  
EXONÉRATION DE LOYERS AU COURS DE LA PÉRIODE D'URGENCE SANITAIRE  
CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION AU PROFIT DE TIERS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu sa délibération n° CM-2020-285 du 14 décembre 2020 par laquelle la Ville a accordé des exonérations de loyer à ses locataires exerçant une activité économique ou issus du milieu associatif, ayant cessé toute activité ou ayant vu leur activité extrêmement impactée entre le 30 octobre 2020 et le 31 janvier 2021,

Considérant que dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19, certains locataires de la Ville exerçant une activité économique ou issus du milieu associatif ont cessé toute activité ou ont vu leur activité extrêmement impactée et n'ont pu reprendre leur activité ou de façon très sporadique,

Considérant la nécessité d'accompagner la reprise de l'activité économique et associative rémoise en leur accordant une exonération des loyers jusqu'à la levée d'interdiction d'exercer leur activité,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 17 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser une exonération de loyers pour la période du 1<sup>er</sup> février 2021 et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire ou jusqu'à la reprise de l'activité économique ou associative si celle-ci intervient avant la levée de l'état d'urgence, aux locataires de la collectivité des secteurs économique et associatif ayant cessé toute activité ou ayant vu leur activité extrêmement impactée au cours de cette période.

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Nathalie MIRAVETE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-121265-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbau LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**N'ont pas pris part au vote :**

Saint Ex Culture Numérique : Pascal LABELLE, Les Flâneries musicales : Pascal LABELLE, AFP France handicap : Badia ALLARD, Les Restaurants du Cœur : Mario ROSSI

**Secrétaire : Charles GERMAIN**

**Vice Secrétaire : Yann VELLY**

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**Détails des votes** : 1937 FRAC: 1 vote contre (Jean Claude PHILIPOT)- 452 Association mouvement pour le Planning Familial: 1 vote contre (Jean Claude PHILIPOT) - 3805 Exaequo : 1 vote contre (Jean Claude PHILIPOT)

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-2 et L 2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité pour la Ville de Reims,

Vu sa délibération n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant le règlement d'attribution des subventions aux associations, modifié,

Vu les conventions annuelles et pluriannuelles signées avec les différentes associations,

Vu les crédits inscrits au budget 2021,

Vu les demandes de subventions présentées par les associations,

Considérant que les subventions des associations conventionnées doivent faire l'objet d'un vote spécifique,

Considérant l'intérêt local des actions financées par les subventions et qu'il convient de répondre aux demandes des associations afin d'assurer la continuité des activités offertes aux habitants,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'attribuer les subventions permettant d'assurer le fonctionnement et les actions des associations désignées en annexe.

Les subventions seront versées en une seule fois sauf autres dispositions figurant dans les différentes notifications de subventions.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-120087-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Charles GERMAIN, M. Mario ROSSI, M. Philippe WATTIER

**Secrétaire : Charles GERMAIN**

**Vice Secrétaire : Yann VELLY**

**Votes :**

Pour : 55          Contre : 0          Abstention : 0

**ASSOCIATION DES MAISONS DE QUARTIER DE REIMS  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2018-2021  
AVENANT N°10**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité pour la Ville de Reims,

Vu sa délibération n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant le règlement d'attribution des subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n°CM-2017-395 du 18 décembre 2017 autorisant la signature de la convention cadre de partenariat signée le 18 janvier 2018 définissant les modalités de partenariat avec l'Association des Maisons de Quartier de Reims (AMQR) pour les années 2018 à 2021, et notamment son article 12 relatif aux enveloppes thématiques,

Vu les demandes de subventions présentées par l'Association pour la réalisation de travaux d'entretien, de réhabilitation ou d'acquisition de matériel et mobilier,

Vu les demandes de moyens afférents présentés par l'Association pour la mise en œuvre de sa politique d'animation globale des territoires, jeunesse, accueil de loisirs, seniors et intergénérationnels, Famille-parentalité-petite enfance, et culturelle,

Considérant le souhait de la Ville de soutenir l'Association dans la mise en œuvre de ses différentes actions et projets, au regard des différentes politiques publiques de la collectivité et des objectifs communs retenus,

Considérant la nécessité de pourvoir au premier équipement de la nouvelle maison de quartier Pays de France livrée courant mai 2021,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mardi 16 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, évènements culturels, festivals et animations de rue du mardi 16 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, séniors et citoyenneté du mercredi 17 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 17 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

d'attribuer à l'Association des Maisons de Quartier de Reims une subvention de :

- . 120 000 € pour la réalisation de travaux et l'acquisition ou le renouvellement de matériel et mobilier dans différentes maisons de quartier
- . 250 000 € TTC maximum pour l'acquisition de l'ensemble du mobilier, matériel et équipement de la nouvelle maison de quartier Croix-Rouge.
- . 90 585 € pour l'animation globale des territoires et la vie associative,
- . 68 000 € pour la mise en œuvre des actions jeunesse,
- . 13 130 € pour l'organisation des actions séniors / intergénérationnelles,
- . 61 720 € pour les actions famille/parentalité,
- . 29 000 € pour la réalisation des actions culturelles suivantes au sein de différentes maisons de quartier :  
Verrerie en sons et lumières : Maison de Quartier Arènes du Sud,  
Médiation culturelle « Culture ensemble » : Maison de Quartier Jean Jaurès,  
Des spectacles pour toute la famille : Maison de Quartier Val de Murigny,  
Centre de Ressources,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Association des Maisons de Quartier de Reims, l'avenant n° 10 à la convention cadre de partenariat 2018-2021.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Le Maire de Reims**



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-121383-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**DISPOSITIFS ENFANCE - JEUNESSE 2021  
LOISIRS TOUR - UN ÉTÉ A REIMS SPÉCIAL JEUNESSE - FESTIV'ÉTÉ  
MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité pour la Ville de Reims,

Vu sa délibération n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant le règlement d'attribution des subventions aux associations, modifié,

Considérant que la Ville s'est fixée comme priorité de donner aux jeunes la place qui leur revient dans la cité,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de gestion et d'organisation de l'édition 2021 des dispositifs municipaux : « Loisirs Tour » « Un été à Reims » et « Festiv'Eté » en direction des 6 – 17 ans et de leurs familles,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mardi 16 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'adopter le projet pédagogique et le règlement intérieur du dispositif « Un été à Reims, spécial Jeunesse » annexés,

de prévoir l'inscription gratuite au dispositif « Un été à Reims spécial Jeunesse » destiné aux enfants et aux jeunes domiciliés à Reims,

de procéder au recrutement des agents vacataires nécessaires au bon fonctionnement des dispositifs « Loisirs Tour » « Un été à Reims spécial jeunesse » et « Festiv'Eté »,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- . les conventions fixant les modalités d'accès aux jeunes au dispositif « Un été à Reims spécial Jeunesse » en participant à hauteur de 160 € à l'achat de la carte avec les communes de la communauté urbaine qui le souhaitent,
- . la convention de partenariat relative aux déplacements des jeunes inscrits aux dispositifs « Loisirs Tour » « Un été à Reims spécial jeunesse » et « Festiv'Été » sur le réseau CITURA du 1er juillet au 31 août 2021 avec TRANSDEV et la Société Mobilité Agglomération Rémoise,
- . la convention de partenariat permettant aux jeunes inscrits au dispositif Un été à Reims Spécial Jeunesse de bénéficier d'un tarif à 5 euros par séance pour lui et un accompagnateur du 7 juillet au 31 août avec Cinéma Opéraisms.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Véronique MARCHET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-121040-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbau LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**N'ont pas pris part au vote :**

Centre de Loisirs Jeunes : Eric DEFORGE - MILO : Marie DEPAQUY, Philippe WATTIER, Dominique LEDEME, Mario ROSSI, Charlotte D'HARCOURT, Charles GERMAIN - CRIJ : Raphael BLANCHARD, Dimitri OUDIN, Kim DUNTZE, Armelle SIMON

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**ASSOCIATIONS JEUNESSE  
CONVENTIONS CADRE 2021-2023  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'EXERCICE 2021**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité pour la Ville de Reims,

Vu sa délibération n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant le règlement d'attribution des subventions aux associations, modifié,

Vu la convention cadre conclue avec le Centre de Loisirs Jeunes de la Sécurité Publique de Reims pour les années 2019/2021 et la convention annuelle d'objectifs et de moyens du 25 mars 2019 arrivées à échéance le 31 décembre 2020,

Vu la convention cadre conclue avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville pour les années 2019/2021 et la convention annuelle d'objectifs et de moyens du 29 avril 2019 arrivées à échéance le 31 décembre 2020,

Vu la convention cadre conclue avec la Mission Locale pour la Jeunesse de Reims pour les années 2018/2020 et la convention annuelle d'objectifs du 3 mai 2019 arrivées à échéance le 31 décembre 2020,

Vu la convention cadre conclue avec l'Association Uniscité pour les années 2019/2021 et la convention annuelle d'objectifs et de moyens du 20 mai 2019 arrivées à échéance le 31 décembre 2020,

Vu la convention conclue avec le Centre Régional Information Jeunesse Grand Est définissant les conditions de partenariat et les moyens et objectifs du Centre Régional d'Information Jeunesse de Champagne-Ardenne pour la seule année 2020, arrivée à échéance le 31 décembre 2020,

Considérant que la Ville souhaite développer sa politique jeunesse en particulier sur les axes de citoyenneté, de lutte contre le décrochage scolaire, de cohésion sociale, et affirmer son partenariat avec les associations qui par leurs actions répondent à ces objectifs,

Considérant le projet d'intérêt général initié et conçu par les associations sus-évoquées,

Considérant l'intérêt, pour la Ville, de soutenir les actions de ces associations qui œuvrent quotidiennement en faveur de la jeunesse,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mardi 16 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

d'attribuer, pour l'exercice 2021, les subventions de fonctionnement suivantes :

- . 460 000 € à la Mission Locale pour la Jeunesse de Reims ainsi qu'une subvention de 20 000 € pour le financement des titres de transport destinés aux jeunes rémois en difficulté,
- . 153 820 € au Centre Régional Information Jeunesse Grand-Est,
- . 115 400 € au Centre de Loisirs Jeunes de la Sécurité Publique de Reims,
- . 29 500 € à Uniscité,
- . 24 000 € à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- . les conventions cadre pluriannuelles 2021/2023 avec le Centre Régional Information Jeunesse du Grand Est et la Mission Locale pour la Jeunesse de Reims,
- . les conventions annuelles d'objectifs et de moyens pour l'année 2021, avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, le Centre Régional Information Jeunesse Grand Est, le Centre de Loisirs Jeunes de la Sécurité Publique de Reims, Uniscité, et la Mission Locale pour la Jeunesse de Reims.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Véronique MARCHET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-118947-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**UN ÉTÉ À REIMS SPÉCIAL JEUNESSE  
ACCÈS AUX MUSÉES MUNICIPAUX ET AU PLANÉTIARIUM  
DROITS D'ENTRÉE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu sa délibération n° CM-2020-291 du 14 décembre 2020 fixant les tarifs des services municipaux,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020-2026, visant à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant l'opération Un Été à Reims Spécial Jeunesse destinée à proposer des activités culturelles et de loisirs pour les jeunes de 7 à 17 ans, pour la période du 12 juillet au 20 août 2021,

Considérant l'intérêt d'encourager les participants à cette opération à fréquenter les établissements culturels municipaux,

Considérant que les mineurs bénéficient de la gratuité dans les musées,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 16 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'accorder pour la période du 12 juillet au 20 août 2021 :

la gratuité d'entrée au planétarium aux détenteurs de la carte Un Été à Reims Spécial Jeunesse à la condition qu'ils soient accompagnés d'au moins une personne majeure,

une réduction de 50 % sur les tarifs d'entrée dans les musées municipaux et le planétarium, à la personne accompagnante majeure du jeune doté de sa carte Un Été à Reims Spécial Jeunesse.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Pascal LABELLE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-120421-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Brigitte BLONDEAU

**Secrétaire : Charles GERMAIN**

**Vice Secrétaire : Yann VELLY**

**Votes :**

Pour : 57          Contre : 0          Abstention : 0

**COPROPRIÉTÉS COUBERTIN, QUARTIER ORGEVAL À REIMS  
CONVENTION D'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT  
COPROPRIÉTÉS DÉGRADÉES,  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences ces collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu le Règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims n°CC-2019-88 du 27 juin 2019 approuvant le Programme Local de l'Habitat du Grand Reims,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité pour la Ville de Reims,

Vu sa délibération n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant le règlement d'attribution des subventions aux associations, modifié,

Vu la convention relative au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Reims (NPRU) signée le 19 décembre 2019,

Considérant que le Programme Local de l'Habitat 2019-2024 a défini, dans ses actions, la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ciblée sur des secteurs nécessitant une intervention spécifique dont les copropriétés dégradées (OPAH CD) afin d'accompagner la rénovation du parc de logements privés anciens, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne,

Considérant l'étude pré-opérationnelle menée sur les 4 copropriétés Coubertin, place de Fermat, quartier Orgeval à Reims, entre 2018 et 2020, dont les conclusions ont été validées en comité de pilotage du 20 juillet 2020, mettant en évidence la nécessité d'une intervention publique,

Considérant la volonté de la Ville d'accompagner une démarche de suivi animation sur les 4 copropriétés Coubertin, place de Fermat, quartier Orgeval à Reims ; cette phase opérationnelle comprendra l'animation du dispositif, le suivi des ménages éligibles et la conduite d'opération sur une durée de cinq ans, elle sera accompagnée d'un dispositif d'aides incitatif à destination des propriétaires privés en particulier pour la rénovation de leur logement,

Considérant la convention d'OPAH copropriétés dégradées pour les 4 copropriétés Coubertin, quartier Orgeval, à Reims, liant l'ANAH, la Communauté urbaine du Grand Reims et la Ville sur la période 2021-2026, ci-annexée,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 17 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH copropriétés dégradées pour les 4 copropriétés Coubertin avec l'Agence Nationale de l'Habitat, Madame la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims, Monsieur le Préfet de la Marne, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations sur la période 2021-2026,

d'attribuer des subventions aux syndicats de copropriétés et aux copropriétaires, dans le cadre de cette convention d'OPAH.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Philippe WATTIER**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-121960-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Brigitte BLONDEAU

**Secrétaire : Charles GERMAIN**

**Vice Secrétaire : Yann VELLY**

**Votes :**

Pour : 57          Contre : 0          Abstention : 0

**PLACE PIERRE DE FERMAT  
RÉSIDENCE PIERRE DE COUBERTIN II  
ACQUISITION D'UN APPARTEMENT 11 RUE PIERRE LAPLACE À LA SCI ZOLI**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L.1111-1,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Nouveau programme de Renouvellement urbain du quartier Orgeval,

Vu le projet de rénovation de la place de Fermat avec la création d'un espace vert de proximité, accessible aux habitants et ouvert sur la station de tramway et la Place Simone de Beauvoir,

Vu le courrier reçu le 2 mars 2021, par lequel le représentant de la S.C.I ZOLI fait part de son accord concernant la proposition d'acquisition par la Ville de Reims d'un appartement loué, avec cave, sis 11 rue Pierre Laplace à Reims, situé au 3<sup>ème</sup> étage de la copropriété « Résidence Coubertin II », au prix de 70 000 €,

Considérant que la valeur d'acquisition du bien objet des présentes est inférieure à 180 000 €, l'avis du service du Domaine n'est pas requis,

Considérant qu'afin de permettre de finaliser les travaux d'aménagement de la place Pierre de Fermat à Reims, et de rénovation du quartier Orgeval, il convient de faire l'acquisition à la S.C.I ZOLI, d'un appartement T2, loué d'environ 46 m<sup>2</sup> avec cave, situé au 3<sup>ème</sup> étage de la copropriété « Résidence Coubertin II », au prix de 70 000 €, majoré des frais de notaire,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 17 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser l'acquisition à la S.C.I ZOLI, ou à tout autre ayant droit, d'un appartement T2 avec cave, d'environ 46 m<sup>2</sup>, occupé dans le cadre d'un bail d'habitation, situé au 3<sup>ème</sup> étage de la copropriété « Résidence Coubertin II », sise à Reims, cadastrée section AE n° 285 et 286 Place Pierre de Fermat et 11 rue Pierre Laplace, au prix de 70 000 €,

de supporter les frais de notaires afférents à cette acquisition,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document se rapportant à la présente acquisition

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Nathalie MIRAVETE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-121988-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Badia ALLARD, Mme Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Charles GERMAIN**

**Vice Secrétaire : Yann VELLY**

**Votes :**

Pour : 56          Contre : 0          Abstention : 0

**ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT DU 3ÈME DEGRÉ  
CHANGEMENT DE DÉNOMINATION  
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article L.421-24,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu le courrier du proviseur du Lycée Professionnel Yser du 9 mars 2021,

Considérant la proposition retenue à l'issue d'une consultation menée au sein de l'établissement scolaire concerné de changer le nom du Lycée Professionnel Yser en Lycée Professionnel Raymond Kopa,

Considérant que la Ville doit émettre un avis dans le cadre d'une dénomination ou d'un changement de dénomination des établissements publics locaux d'enseignement implantés sur son territoire,

Vu l'accord donné par Madame Kopa pour cette nouvelle dénomination,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mardi 16 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'émettre un avis favorable au changement de dénomination du Lycée Professionnel Yser en Lycée Professionnel Raymond Kopa.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,**



**Par délégation,**

**Véronique MARCHET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-122283-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Edouard BARON, Mme Laurence BILLY, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, M. Dominique LEDEME, Mme Véronique MARCHET, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Léo TYBURCE

**Secrétaire : Charles GERMAIN**

**Vice Secrétaire : Yann VELLY**

**Votes :**

Pour : 41          Contre : 0          Abstention : 0

**GUICHET UNIQUE - 21 RUE DU TEMPLE  
MISE EN PLACE D'UNE RÉGIE UNIQUE  
CONVENTION AVEC LA CAISSE DES ECOLES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu sa délibération n°CM-2018-176 du 25 juin 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en place d'une Régie unique avec la Caisse des Ecoles arrivant à échéance,

Considérant la mise en place du Guichet Unique du 21 rue du Temple en février 2017 permettant aux familles de simplifier leurs démarches administratives liées aux inscriptions scolaires, périscolaires, extrascolaires de leurs enfants,

Considérant que le paiement des factures se fait auprès des accueils physiques séparés au sein de ce guichet, selon que la somme est due à la Ville ou à la Caisse des Ecoles,

Considérant, dès lors, qu'il y a lieu de créer une régie unique au sein de ce Guichet, afin de permettre aux usagers de régler de manière globale leurs différentes factures,

Considérant que la mise en place de cette régie unique implique l'établissement d'une convention avec la Caisse des Ecoles définissant les modalités de fonctionnement de cette régie, qui sera amenée à recouvrer, pour le compte de la Caisse des Ecoles, les recettes de restauration scolaire,

Vu l'accord préalable du comptable du 16 février 2021,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mardi 16 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Caisse des Ecoles définissant les modalités de fonctionnement de la régie unique qui sera amenée à recouvrer, pour le compte de la Caisse des Ecoles, les recettes de restauration, pour une durée de trois ans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-121078A-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

## **GUICHET UNIQUE MISE A DISPOSITION D'AGENTS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 61-1, 87, 88, 111 et 136,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, et notamment son article 2,

Vu sa délibération n° CM 2019-88 du 25 mars 2019 relative à la mise à disposition d'agents dans le cadre du guichet unique,

Considérant que le guichet unique piloté par la direction de l'Education de la Ville et qui implique une mutualisation progressive des moyens déployés par la Ville et la Caisse des Ecoles pour procéder aux inscriptions scolaires, périscolaire, en restauration scolaire et extrascolaire dans un second temps,

Considérant qu'il convient de mettre à disposition de la Caisse des Ecoles des agents de la Ville, et plus particulièrement des agents des Directions Relation et satisfaction usagers engagement citoyen et de l'Education, à temps non complet,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition arrivée à échéance,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition des agents municipaux des Directions Relation et satisfaction usagers engagement citoyen et de l'Education auprès de la Caisse des Ecoles,

de ne pas demander le remboursement par la Caisse des Ecoles des rémunérations versées aux agents, liées à cette mise à disposition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Franck NOEL**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.  
Identifiant : 051-215104217-20210329-121391-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**N'ont pas pris part au vote :**

L'Eveil: Claude GACHET

**Secrétaire : Charles GERMAIN**

**Vice Secrétaire : Yann VELLY**

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**JARDIN "COUP DE POUSSE"  
CHARTRE DE FONCTIONNEMENT  
ATELIERS INTERGÉNÉRATIONNELS DE JARDINAGE 2021**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la convention de transmission du projet « Coup de Pousse » du 22 octobre 2013, de la Jeune Chambre Economique de Reims au profit de la Ville,

Considérant que, depuis 2014, la Ville coordonne des séances de jardinage intergénérationnelles et des séances adultes pour aménager le jardin,

Considérant que, pour l'année 2021, des écoles, des associations de seniors de Reims et des bénévoles indépendants ont souhaité renouveler ou participer aux ateliers intergénérationnels, de jardinage Coup de Pousse et/ou aux séances adultes d'entretien,

Considérant la volonté de la Ville de maintenir et de développer cette action qui permet de lutter contre l'isolement des seniors et de créer des liens intergénérationnels avec des enfants autour d'une animatrice dédiée,

Considérant l'intérêt à ce que les partenaires s'accordent sur les règles du « Vivre ensemble » dans le cadre d'une charte rappelant le rôle et les engagements de chacun sur le jardin intergénérationnel,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mercredi 17 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte de fonctionnement des ateliers intergénérationnels de jardinage Coup de Pousse pour l'année 2021, avec les écoles, les associations et les seniors partenaires du projet.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Kim DUNTZE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-121361-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Kim DUNTZE, Mme Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Charles GERMAIN**

**Vice Secrétaire : Yann VELLY**

**Votes :**

Pour : 56          Contre : 0          Abstention : 0

**ORRPA-OFFICE DES SÉNIORS DU GRAND REIMS  
CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2021-2023  
ATTRIBUTION DE SUBVENTION  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2021**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n° CM 2021-15 du 8 février 2021 approuvant le règlement d'attribution de subventions modifié,

Vu la convention cadre de partenariat signée avec l'ORRPA - Office des Séniors du Grand Reims du 1<sup>er</sup> avril 2019, arrivée à échéance,

Considérant l'intérêt de cette structure qui assure une activité essentielle auprès des personnes âgées dans un cadre fortement partenarial,

Considérant l'implication de l'association dans le développement d'activités auprès de nos concitoyens,

Considérant l'intérêt pour la Ville de soutenir l'ORRPA - Office des Séniors du Grand Reims,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, séniors et citoyenneté du mercredi 17 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'attribuer une subvention de 200 000 € à l'ORRPA - Office des Séniors du Grand Reims, pour l'année 2021,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de partenariat, définissant les modalités de partenariat jusqu'au 31 décembre 2023 et la convention d'objectifs 2021, avec l'ORRPA - Office des Séniors du Grand Reims.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Kim DUNTZE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-119036-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbau LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Raphaël BLANCHARD, Mme Patricia GRAIN, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Freddy THOMAS

**Secrétaire : Charles GERMAIN**

**Vice Secrétaire : Yann VELLY**

**Votes :**

Pour : 53          Contre : 0          Abstention : 0

## **RETRANSMISSION DES RENCONTRES SPORTIVES AU COMPLEXE RENÉ TYS CONVENTION AVEC LA RÉGIE DES EQUIPEMENT SPORTIFS MUNICIPAUX**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant que la Ville est propriétaire du complexe René Tys,

Considérant que la Régie des Equipements Sportifs Municipaux est le gestionnaire de ce complexe,

Considérant que l'intervention d'un producteur d'œuvres audiovisuelles est nécessaire pour permettre la retransmission des matchs des équipes élites notamment de basket, handball et volley,

Considérant la nécessité de signer une convention afin de définir les engagements respectifs des deux parties,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mardi 16 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Régie des Equipements Sportifs Municipaux afin de définir les engagements respectifs des deux parties dans le cadre des retransmissions des matchs notamment de basket, handball et volley, des équipes professionnelles, jouant dans les salles Jean Armand et Bernard Lavergne au Complexe René Tys.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Le Maire de Reims**



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-121344-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Raphaël BLANCHARD, M. Jean-Marc ROZE, M. Vincent VERSTRAETE

**Secrétaire : Charles GERMAIN**

**Vice Secrétaire : Yann VELLY**

**Votes :**

Pour : 55          Contre : 0          Abstention : 0

**FOULÉE DES SACRES  
MISE À DISPOSITION DE MOYENS  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SCAP 18**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant que l'association SCAP 18 - Section course à pied des sapeurs-pompiers de Reims organise la course La Foulée des Sacres, le samedi 29 mai 2021, dans les rues de la Ville,

Considérant que l'association sollicite le soutien logistique de la Ville pour l'organisation de cette manifestation qui revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette association sportive,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mardi 16 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels, à titre gracieux, avec l'association SCAP 18 - Section course à pied des sapeurs-pompiers de Reims pour l'organisation de la course La Foulée des Sacres, qui aura lieu le samedi 29 mai 2021, sous réserve des conditions sanitaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,**



**Par délégation,**

**Raphaël BLANCHARD**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-120835-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**TROPHÉE DE LA VILLE DE REIMS  
MISE À DISPOSITION DE MOYENS  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION REIMS ECHEC ET MAT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant que l'association Reims Echec et Mat organise le 19<sup>ème</sup> Trophée de la Ville, le samedi 8 mai 2021 au gymnase Géo André,

Considérant que l'Association sollicite le soutien logistique de la Ville pour l'organisation de cette manifestation qui revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette Association,

Considérant qu'il convient de déterminer les moyens mis en œuvre par la Ville pour soutenir cette manifestation,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mardi 16 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels, à titre gracieux, avec l'association Reims Echec et Mat, pour l'organisation du 19<sup>ème</sup> Trophée de la Ville de Reims, qui aura lieu samedi 8 mai 2021 au gymnase Géo André, sous réserve des conditions sanitaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**

**Raphaël BLANCHARD**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-120775-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**LABEL "VILLE D'ART ET D'HISTOIRE"  
CONVENTION  
RENOUVELLEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2020-39 du 3 février 2020 actant le principe du renouvellement de la convention « Ville d'art et d'histoire »,

Vu la convention labellisant la ville de Reims « Ville d'art et d'histoire », signée le 26 septembre 1987 avec la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites,

Vu sa délibération n°CM-05-503 du 26 septembre 2005 autorisant la signature de la convention « Ville et Pays d'art et d'histoire » signée le 20 avril 2006 avec l'Etat, le Ministère de la Culture et de la Communication,

Vu l'avis de la directrice des affaires culturelles du 24 novembre 2020,

Vu l'avis de la Commission régionale de l'architecture et du patrimoine du 3 décembre 2020,

Vu la décision du Préfet de la région du 22 janvier 2021 attribuant le label « Ville d'art et d'histoire »,

Considerant qu'il convient de renouveler la convention décennale « Ville d'art et d'histoire » en redéfinissant les objectifs, les moyens et le partenariat permanent avec l'Etat – Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand-Est,

Considerant que des actions seront mises en place dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire » afin de valoriser le patrimoine, de promouvoir la qualité architecturale, de développer une politique des publics en sensibilisant les habitants, en initiant le public jeune et en accueillant le public touristique ; de recourir à du personnel qualifié en lien avec l'Office du Tourisme, de programmer un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine,

Considerant qu'une commission de coordination est mise en œuvre avec l'Etat – Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand-Est, l'année suivant la signature de la convention afin d'établir le bilan des actions, d'étudier les projets nouveaux et de décider des moyens à mettre en œuvre pour les réaliser,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 16 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention décennale « Ville d'art et d'histoire » avec l'Etat - Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand-Est,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Pascal LABELLE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-120579-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Zabbaou LIMAN, Mme Laure MILLER

**Secrétaire : Charles GERMAIN**

**Vice Secrétaire : Yann VELLY**

**Votes :**

Pour : 56          Contre : 0          Abstention : 0

**JOURNÉES DU PATRIMOINE  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE MARC CHAGALL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture, et notamment l'axe visant à associer patrimoine et création,

Considérant que la Ville souhaite développer un projet pédagogique avec le lycée Marc Chagall dans le cadre de sa formation conduisant au Diplôme National des Métiers d'Art et Design, mention espace, afin de proposer des projets d'aménagements intérieurs et extérieurs à l'occasion du jeu de piste organisé durant les journées européennes du patrimoine, le dimanche 19 septembre 2021,

Considérant l'intérêt de faire collaborer les deux structures sur un projet permettant à la Ville de bénéficier du travail sur un cas concret en situation réelle des étudiants du lycée Marc Chagall,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 16 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le lycée Marc Chagall pour le projet d'aménagements intérieurs et extérieurs à l'occasion du jeu de piste des journées européennes du patrimoine, le dimanche 19 septembre 2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,**



**Par délégation,**

**Pascal LABELLE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-121018-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**MÉCÉNAT  
PROJETS 2021  
CONVENTION  
COMPLÉMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la Loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu sa délibération n°CM-2020-292 du 16 décembre 2020 sollicitant une aide sous forme de mécénat dans le cadre de différents projets 2021 d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de développer le mécénat dans le cadre de différents projets d'intérêt général,

Considérant le projet de restauration de la plaque de la tour Féry, ancienne usine à eaux, construite au 18<sup>ème</sup> siècle pour alimenter les fontaines de la Ville,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de solliciter une aide, sous forme de mécénat, dans le cadre du projet de restauration de la plaque de la tour Féry,

d'autoriser Monsieur le Maire à :

- accepter le don effectué à ce titre par virement ou par chèque,
- signer la convention afférente avec le mécène.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-120320-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

## **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n° CM-2018-391 du 20 décembre 2018 approuvant le règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale,

Vu sa délibération n°CM-2020-111 du 6 juillet 2020 approuvant le principe de gratuité de l'abonnement,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 approuvant la Charte de la laïcité de la Ville de Reims,

Considérant la nécessité d'organiser le service de la Bibliothèque Municipale en réglementant les conditions d'accès aux établissements, de prêt et de consultation des documents et d'utilisation des services,

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale afin d'intégrer le principe de gratuité d'abonnement à la Bibliothèque, la Charte de la laïcité, de nouveaux services,

Vu l'avis du comité technique du 18 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 16 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'approuver le règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale, tel qu'annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**

**Pascal LABELLE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-116652-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**EGLISE SAINT NICAISE  
VENTES DE TICKETS D'ENTRÉES COUPLÉS DANS LES MUSÉES  
DÉPÔT-VENTE D'UN OUVRAGE  
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS SAINT NICAISE DU CHEMIN VERT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu sa délibération n°CM-2020-291 du 14 décembre 2020 fixant les tarifs des services municipaux pour l'année 2021,

Vu l'avis conforme du Trésor Public du 29 janvier 2021,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020-2026, visant à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant l'association des amis de Saint Nicaise du Chemin Vert dont l'objet est de participer à la mise en valeur et à la restauration de l'église Saint-Nicaise de Reims ainsi qu'à la préservation et la réhabilitation du mobilier et à la promotion culturelle, artistique et touristique de ce lieu,

Considérant l'intérêt pour la Ville de faire connaître au public l'ensemble du patrimoine rémois,

Considérant qu'il convient, dans cette perspective, de promouvoir ce lieu touristique en mettant en vente dans les musées de Reims des billets d'entrées couplés permettant l'accès à l'église Saint-Nicaise et à l'un des trois principaux musées de la Ville,

Considérant que le dépôt-vente de l'ouvrage « Reims 1919-1930, reconstruire la cité » au musée Le Vergeur pour le compte de l'association des amis de Saint Nicaise du Chemin Vert, concourt également à cet objectif,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, évènements culturels, festivals et animations de rue du mardi 16 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser la vente :

- au musée Le Vergeur, au musée Saint-Remi et à la Chapelle Fougita de billets d'entrées couplés avec l'église Saint Nicaise de Reims au prix de 5 € (tarif adulte),
- au musée Le Vergeur d'un ouvrage intitulé « Reims 1919-1930, reconstruire la cité » au prix de 29 €,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes avec l'association des amis de Saint Nicaise du Chemin Vert, pour une durée de trois ans.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Pascal LABELLE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-118838-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**N'ont pas pris part au vote :**

REMCA – Régie des équipements Musiques et Cultures Actuelles - La Cartonnerie : Pascal LABELLE, Alban DOMINICY, Kévin PONCIN, Mounya TAGGAE, Zabbaou LIMAN, Sarah DA COSTA.

**Secrétaire : Charles GERMAIN**

**Vice Secrétaire : Yann VELLY**

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**STRUCTURES CULTURELLES  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
MISE À DISPOSITION DE MOYENS  
CONVENTIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité pour la Ville de Reims,

Vu sa délibération n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant le règlement d'attribution des subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu sa délibération n°CM-2020-36 du 3 février 2020 portant attribution de subvention et mise à disposition de moyen à la Cartonnerie – Régie des Equipements Musiques et Cultures Actuelles (REMCA) dans le cadre de la quatrième édition du festival de musiques actuelles au Parc de Champagne, dénommé « La Magnifique Society »,

Vu sa délibération n°CM-2020-291 du 14 décembre 2020 fixant les tarifs municipaux pour 2021,

Vu la demande de subvention de la REMCA – La Cartonnerie – Régie des Equipements Musiques et Cultures Actuelles,

Vu la demande de conventionnement de l'association « Toutes Recherches Artistiques et de Création » (TRAC), structure culturelle soutenue par la Ville pour son projet artistique de territoire en faveur des arts du cirque, des arts de la jungle et des arts de la rue,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020-2026, visant à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant que la REMCA – Cartonnerie a pour missions de promouvoir les musiques actuelles, de rapprocher la population de la création artistique et d'offrir un accès aux œuvres et à la pratique culturelle pour le plus grand nombre et ainsi créer un espace de convivialité,

Considérant qu'en raison de la pandémie liée à la covid-19, la quatrième édition du festival de musiques actuelles, dénommé « La Magnifique Society », prévue du 26 juin au 28 juin 2020 au Parc de Champagne a été annulée,

Considérant que la Cartonnerie propose de reprogrammer la quatrième édition du festival « La Magnifique Society », au Parc de Champagne,

Considérant que la forme du festival sera établie et adaptée conformément aux prescriptions issues des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant que dans un but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

Considérant que le dispositif sera installé du 25 au 27 juin 2021 au Parc de Champagne,

Considérant que les projets culturels portés par la Cartonnerie et la TRAC sont en adéquation avec les objectifs poursuivis par la Ville en matière de développement artistique et culturel,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 16 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

d'attribuer :

- . à la REMCA - la Cartonnerie, une subvention d'un montant de 282 315 €, pour l'organisation de la quatrième édition du festival « La Magnifique Society », pour la période du 25 au 27 juin 2021,
- . à l'association TRAC, une subvention de 57 000 € pour l'année 2021,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- . la convention de partenariat avec la REMCA - la Cartonnerie pour définir les modalités d'organisation du festival de musiques actuelles « La Magnifique Society »,
- . la convention financière avec l'association TRAC pour définir l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention allouée par la Ville à l'Association pour réaliser son projet artistique et culturel.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Pascal LABELLE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-120619-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Sarah DA COSTA, M. Alban DOMINICY, M. Pascal LABELLE, Mme Zabbaou LIMAN, M. Kevin PONCIN, Mme Mounya TAGGAE

**Secrétaire : Charles GERMAIN**

**Vice Secrétaire : Yann VELLY**

**Votes :**

Pour : 52          Contre : 0          Abstention : 0

**RÉGIE DES MUSIQUES ET CULTURES ACTUELLES  
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021  
AJUSTEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité pour la Ville de Reims,

Vu sa délibération n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant le règlement d'attribution des subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n°CM-2020-280 approuvant le budget principal primitif pour l'exercice 2021, et notamment la subvention de fonctionnement pour la REMCA d'un montant de 1 389 024 €,

Vu la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens multipartenariale 2020-2023 signée avec la REMCA, l'Etat – DRAC Grand-Est, la Région Grand-Est,

Vu la convention financière d'application de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens multipartenariale 2020-2023 signée avec la REMCA,

Considérant que la REMCA a bénéficié, en 2020, d'aides sociales spécifiques financées par l'Etat pour un montant de 184 788,18 €, que ces aides ne peuvent se cumuler avec les subventions de fonctionnement perçues au titre des mêmes charges salariales,

Considérant le versement, au cours de l'exercice 2020, de la subvention de fonctionnement pour cette même année 2020,

Considérant la possibilité identifiée en lien avec la REMCA, de déduire le montant des aides spécifiques perçues au titre de l'année 2020 du montant de la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année 2021,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 16 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

de modifier sa délibération n°CM- 2020-280 du 14 décembre 2020 adoptant le budget principal pour l'année 2021, en réduisant le montant de la subvention de fonctionnement attribuée à la REMCA pour l'exercice 2021, de 1 389 024 € à 1 204 235,82 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Pascal LABELLE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-121385-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**LA FILEUSE, FRICHE ARTISTIQUE  
RÉSIDENCES CROISÉES  
PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL RÉGIONAL  
DE LA MONTAGNE DE REIMS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020-2026, visant à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant que la Ville possède un lieu de résidence artistique dédié aux professionnels, La Fileuse, friche artistique de Reims,

Considérant le souhait de la Ville d'accompagner la diffusion des oeuvres créées par les artistes en résidence à la Fileuse,

Considérant l'appel à projet artistique porté par le Syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) de la Montagne de Reims pour 2021, destiné à concevoir des œuvres semi-pérennes sur le sentier de découverte de Mailly-Champagne,

Considérant l'intérêt de créer des résidences artistiques croisées afin d'enrichir la programmation culturelle du PNR par de nouveaux projets qualitatifs, d'une part, et de mettre en valeur les œuvres produites par les artistes en résidence à la Fileuse, d'autre part,

Considérant qu'il convient, en conséquence, de formaliser les modalités de collaboration avec le PNR dans une logique de diffusion artistique et culturelle et de mise en commun des moyens,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 16 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims afin de définir les modalités et conditions de mise en œuvre du dispositif de résidences croisées mettant en valeur les artistes en résidence dans le cadre du sentier de découverte

de Mailly-Champagne pour l'année 2021.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Pascal LABELLE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-121267-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
DONS DE MESDAMES LAÏS FOULC ET PHRYNÉ COUTANT-FOULC**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts et notamment ses articles 200 et 200 bis,

Vu la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 relative au développement du mécénat,

Vu la loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant la vocation de la Bibliothèque d'étude et de recherche Carnegie à collecter, conserver et valoriser les documents patrimoniaux et les documents représentant un intérêt local,

Considérant la volonté des héritières de l'artiste et membre du Collège de 'Pataphysique Thieri Foulc, Mesdames Laïs Foulc et Phryné Coutant-Foulc, de faire don à la Ville de sa bibliothèque et de sa correspondance personnelle en raison des liens étroits unissant le mouvement littéraire du Collège de 'Pataphysique à Reims,

Considérant que ces ensembles comprenant des exemplaires uniques munis de dédicaces présentent un intérêt exceptionnel pour les collections de la bibliothèque municipale de Reims,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 16 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'accepter les dons de Mesdames Laïs Foulc et Phryné Coutant-Foulc qui seront conservés dans les fonds patrimoniaux de la bibliothèque municipale,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de don afférente avec chaque donatrice.

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Pascal LABELLE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-120965-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**MUSÉE SAINT REMI**  
**ŒUVRE DE GABRIEL BRUN BUISSON "LE PORTAIL DE L'HÔTEL-DIEU DE REIMS"**  
**ACQUISITION**  
**INSCRIPTION À L'INVENTAIRE DU MUSÉE SAINT REMI**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine, notamment son article D.451-18,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant la nécessité pour la Ville d'enrichir le patrimoine rémois par l'acquisition d'œuvres et d'objets d'art en adéquation avec la thématique des musées municipaux,

Considérant le souhait de la Ville d'acquérir une œuvre importante pour l'histoire de l'abbaye Saint-Remi, intitulée « le portail de l'Hôtel-Dieu de Reims », réalisée par le peintre aquarelliste Gabriel Brun Buisson,

Considérant qu'il convient de procéder à l'inscription de l'œuvre à l'inventaire des biens affectés aux collections du musée Saint-Remi,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 16 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser l'acquisition de l'œuvre « le portail de l'Hôtel-Dieu de Reims », peinte par l'aquarelliste et architecte en chef des monuments historiques Gabriel Brun Buisson, pour un montant de 240 €,

d'inscrire l'œuvre à l'inventaire des biens affectés aux collections du musée Saint-Remi.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Pascal LABELLE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-119703A-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**MARCHÉS DES ARTISANS D'ART 2021  
MISE À DISPOSITION DE MOYENS  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE  
L'ARTISANAT DE RÉGION GRAND EST**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la demande de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est adressée à la Ville le 11 février 2021,

Considérant la volonté de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est d'organiser quatre marchés des artisans d'art aux Halles du Boulingrin en 2021,

Considérant que la Ville souhaite accompagner les actions menées en faveur des métiers d'art,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 17 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est, en vue de la mise en place de quatre marchés des artisans d'art en 2021, dans les Halles du Boulingrin, à Reims.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Marie-Inès ROMELLE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-121359-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**LES VITRINES DE REIMS  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2021**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu sa délibération n°CM 2019-27 du 4 février 2019 autorisant la signature de la convention cadre triennale signée le 4 mars 2019, relative à la participation de la Ville au fonctionnement de l'association « Les Vitrines de Reims »,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité pour la Ville de Reims,

Vu sa délibération n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant le règlement d'attribution des subventions aux associations, modifié,

Vu la demande de subvention de l'Association Les Vitrines de Reims, pour obtenir un soutien financier de la Ville,

Considérant l'intérêt de pérenniser des actions d'animation du centre-ville afin de favoriser la mixité sociale et de maintenir et développer une activité économique équilibrée sur le territoire communal,

Considérant la mission de service d'intérêt économique général remplie par l'Association Les Vitrines de Reims,

Considérant que, pour une meilleure lisibilité, il convenait de regrouper dans une convention cadre triennale avec Les Vitrines de Reims l'ensemble des participations de la Ville,

Considérant l'intérêt en terme de suivi et d'efficacité d'action de mettre en place des conventions annuelles d'objectifs et de moyens sur la durée de la convention cadre,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 17 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'attribuer une subvention de 230 000 € à l'association « Les Vitrines de Reims » pour la mise en place des animations programmées sur l'année 2021,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association « Les Vitrines de Reims », la convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'année 2021.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Marie-Inès ROMELLE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-121290-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**MAISON DES SYNDICATS  
PARTICIPATION 2021 AUX CHARGES D'OCCUPATION DES LOCAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu les conventions signées avec les organisations syndicales pour l'occupation des locaux au sein de la Maison des syndicats,

Vu les avenants n° 1 signés et notamment leur article n° 1 relatif à la refacturation des consommations électriques au prorata des surfaces privatives occupées par chaque syndicat à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017,

Considérant que la Ville prend à sa charge 75 % du montant des frais d'électricité et de nettoyage des parties privatives occupées à la Maison des syndicats,

Considérant que la Ville avance les frais d'électricité pour la Maison des syndicats et que les organisations syndicales avancent les frais de nettoyage pour leurs locaux respectifs,

Considérant la nécessité de recalculer les frais engagés par chacun et de les répartir conformément aux conventions et avenants signés,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 17 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de participer aux charges d'occupation des locaux de la Maison des syndicats en attribuant des subventions aux huit unions locales des organisations syndicales présentes à la Maison des syndicats désignées ci-après :

Syndicat	Sigle	Subvention
Confédération Française Démocratique du Travail	CFDT	6 025,00
Confédération Française des Travailleurs Chrétiens	CFTC	1 965,00
Confédération Française de l'Encadrement CGC	CFE/CGC	1 991,00
Confédération Générale du Travail	CGT	12 257,00
Force Ouvrière	FO	5 841,00
Union des Syndicats Autonomes	UNSA	1 896,00
Fédération Syndicale Unitaire	FSU	2 016,00
Union Syndicale Solidaires Marne	Solidaires Marne	1 316,00

soit, pour 2021, un montant total de 33 307 € tels que détaillés en annexe.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Elizabeth VASSEUR**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-119366-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

## **ETAT DES EMPLOIS MODIFICATIONS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3,3-3 et 3-4 relatifs au recrutement d'agents contractuels,

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la circulaire interministérielle du 23 mars 1995 fixant l'état des emplois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996, modifiée,

Vu sa délibération n° CM 2020-321 du 14 décembre 2020 fixant le régime indemnitaire,

Vu le comité technique du 18 mars 2021,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de créer et de supprimer les emplois de la collectivité,

Considérant, d'une part, les nécessités d'organisation et d'autre part l'évolution des carrières des agents,

Considérant l'évolution du cadre légal et réglementaire pour ce qui concerne notamment les recrutements d'agents contractuels sur le fondement des 1° et 2° de l'article 3-3 et du II de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

de modifier l'état des emplois comme suit :

- de recruter, par voie contractuelle, conformément aux dispositions de l'article 3, II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée :

. à la direction de la culture et du patrimoine :

un chef de projet expérience numérique qui sera rémunéré par référence à l'indice majoré fixe compris entre 390 et 673 du grade d'attaché de conservation du patrimoine, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,

un directeur(trice) de projet capitale européenne de la culture qui sera rémunéré(e) par référence à l'indice majoré fixe compris entre 461 et 821 du grade d'administrateur, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,

de transformer :

. à la direction de la culture et du patrimoine,

à la bibliothèque, un poste d'adjoint du patrimoine en poste d'animateur, en vue de nommer un agent lauréat du concours, dont l'évolution de carrière permet cette nomination,

au service manifestations culturelles et régie des équipements, un poste de technicien en poste d'ingénieur dont l'occupant(e) sera chargé(e) de la direction technique des spectacles vivants et des arts visuels,

. à la direction des sports, au service médiation et inclusion par le sport, un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint d'animation en vue de mettre en adéquation le grade du poste avec celui de son nouvel occupant,

de créer :

. à la direction de la culture et du patrimoine, au conservatoire à rayonnement régional, par redéploiement, pour la discipline « théâtre », un poste d'assistant d'enseignement artistique de 20/20e et d'augmenter de 3 heures la durée hebdomadaire d'un poste de professeur d'enseignement artistique pour le passer de 10 heures à 13 heures afin de répondre aux critères imposés pour conserver le classement de l'établissement en « conservatoire à rayonnement régional »,

. à la direction de l'éducation, deux postes d'agent de maîtrise, par redéploiement, en vue de renforcer la cellule technique du service personnel des écoles qui sera chargée du suivi des prestations externalisées de ménage,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, pour le recrutement :

. à la direction relation et satisfaction des usagers – engagement citoyen, à la démocratie locale, d'un chef de projet dialogue citoyen, sur un poste vacant existant au tableau des emplois figurant à l'annexe 1. Cet emploi existant au tableau des emplois devrait être pourvu par voie statutaire. Cependant, compte tenu de la nature même des fonctions exercées et en raison de l'absence de candidatures de titulaires adaptées, malgré la publicité de la vacance d'emploi, le recrutement sur ledit emploi s'effectuera par voie contractuelle par référence à l'indice majoré fixe afférent au 4° échelon du grade d'attaché territorial, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,

. à la direction des sports, au service contrôle de gestion et suivi des délégations de service public, d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives à mi-temps, sur un poste vacant existant au tableau des emplois figurant à l'annexe 1. Cet emploi existant au tableau des emplois devrait être pourvu par voie statutaire. Cependant, compte tenu de la nature même des fonctions exercées et en raison de l'absence de candidatures de titulaires adaptées, malgré la publicité de la vacance d'emploi, le recrutement sur ledit emploi s'effectuera par voie contractuelle par référence à l'indice majoré fixe afférent au 1er échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,

. à la direction de l'événementiel et de la communication managériale, au service pilotage des événements, d'un chef de projet événementiel, sur un poste vacant existant au tableau des emplois figurant à l'annexe 1. Cet emploi existant au tableau des emplois devrait être pourvu par voie statutaire. Cependant, compte tenu de la nature même des fonctions exercées et en raison de l'absence de candidatures de titulaires adaptées, malgré la publicité de la vacance d'emploi, le recrutement sur ledit emploi s'effectuera par voie contractuelle par référence à l'indice majoré fixe afférent au 11e échelon du grade d'attaché territorial, en vigueur à la date de la présente délibération,

avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Franck NOEL**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-119788-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

## **PRÉVOYANCE ET COMPLÉMENTAIRE SANTÉ RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS DE PARTICIPATION ET GROUPEMENT**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 modifié qui dispose que l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 33,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu sa délibération n°CM-08-97 du 26 février 2008 fixant les grands axes de la politique sociale de la Ville en faveur de son personnel,

Vu sa délibération n°CM-2013-179 du 17 juin 2013 optant pour une convention de participation avec un organisme au 1<sup>er</sup> janvier 2014, via un contrat unique conclu suite à une démarche de mise en concurrence et pour une durée de 6 ans,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de participation pour le risque santé et la prévoyance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 après à une démarche de mise en concurrence et pour une durée de 6 ans,

Considérant pour ce faire, la nécessité d'établir un groupement avec la Communauté urbaine du Grand Reims, la Caisse des Ecoles, le CCAS de Reims et l'ESAD,

Vu l'avis du Comité Technique du 18 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

d'engager une procédure de consultation pour les risques prévoyance et complémentaire santé via un groupement avec la Communauté urbaine du Grand Reims, la Caisse des Ecoles, le CCAS de Reims et l'ESAD, en vue de renouveler les conventions de participation, pour les risques prévoyance et complémentaire santé applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement,

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Franck NOEL**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-120046-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**ACTION SOCIALE**  
**PRÉVOYANCE ET COMPLÉMENTAIRE SANTÉ - CHOIX DES GARANTIES**  
**PARTICIPATIONS DE L'EMPLOYEUR : FOURCHETTES PRÉVISIONNELLES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 modifié qui dispose que l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 33,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu sa délibération n°CM-2013-390 du 9 décembre 2013 optant pour les risques prévoyance et complémentaire santé pour des conventions de participation applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Vu sa délibération n° CM-2014-53 du 17 février 2014 fixant le choix des garanties et les fourchettes prévisionnelles de la participation de la collectivité,

Vu sa délibération n° CM-2014-170 du 7 juillet 2014 fixant le choix des prestataires santé et prévoyance et la participation financière de la collectivité,

Vu ses délibérations n° CM-2016-402 du 15 décembre 2016 et CM 2018-368 du 20 décembre 2018 modifiant la participation financière de l'employeur pour le risque santé,

Vu sa délibération n°CM-2017-421 du 18 décembre 2017 portant évolution de la participation financière de l'employeur pour le risque prévoyance,

Vu sa délibération n°CM-2019-360 du 16 décembre 2019 portant évolution de la participation financière de l'employeur pour les risques santé et prévoyance et prorogation des conventions de participation,

Vu sa délibération n°CM-2020-284 du 14 décembre 2020 portant évolution de la participation financière de l'employeur,

Vu l'avis du Comité Technique du 18 mars 2021,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de définir les éléments essentiels des conventions de participation et de déterminer les fourchettes indicatives de participation prévisionnelles,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

d'approuver les points essentiels des documents de consultation, à savoir pour les agents titulaires et non-titulaires occupants permanents d'un poste :

- au titre de la couverture du risque prévoyance, un contrat collectif proposant des garanties en matière d'incapacité temporaire de travail et de décès. Trois options facultatives seront également proposées au libre choix des agents, telles que : Option 1 = couverture du risque invalidité, Option 2 = couverture renforcée du risque décès, Option 3 = couverture de la perte de retraite consécutive à une invalidité permanente.

Pour la garantie incapacité temporaire de travail, les garanties sont exprimées en pourcentage du traitement brut indiciaire (TBI) et de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et prévoient une indemnisation à hauteur de 95 % du traitement mensuel net à compter du passage à demi-traitement.

Pour les autres garanties (invalidité, décès, perte de retraite), les garanties sont exprimées en pourcentage du traitement brut indiciaire (TBI), de la nouvelle bonification indiciaire (NBI), du Régime Indemnitaire et des primes liées à l'exercice des fonctions.

La garantie invalidité fait l'objet d'une amélioration par rapport au contrat actuellement en vigueur, puisqu'elle prévoit désormais le versement d'une rente proportionnelle au taux d'invalidité pour les agents CNRACL dont le taux d'invalidité fixé par la CNRACL est < 50%, alors que dans le contrat actuel, cette rente proportionnelle au taux d'invalidité concerne uniquement les agents dont le taux d'invalidité fixé par la CNRACL est compris entre 30 et 50%.

- au titre de la couverture du risque santé, deux niveaux de garanties distincts seront demandés, correspondant en tous points aux garanties actuelles dont bénéficient les agents, à l'exception des remboursements du poste optique qui ont fait l'objet d'améliorations.

Le cahier des charges prévoit également un article précisant les pièces contractuelles par ordre de priorité, une clause de plafonnement des évolutions tarifaires annuelles, une clause RSE, et une clause sur le respect de la réglementation RGPD.

Des engagements seront demandés au(x) prestataire(s) quant à la portabilité du contrat à l'occasion du départ de la collectivité, aux délais de traitement des dossiers, à la désignation d'un référent pour le groupement, à la tenue de permanences au sein de nos administrations territoriales rémoises.

Suite à la parution de l'Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, une option « contrat collectif à adhésion obligatoire » pour chacun des risques sera également prévue dans le cahier des charges. La possibilité de mettre en place un contrat collectif à adhésion obligatoire sera tout particulièrement étudiée pour la couverture du risque prévoyance, dans la mesure où près de 83% des agents adhèrent au contrat de groupe prévoyance actuel. Cela permettrait à l'ensemble des agents d'être couvert pour ce risque sans démarche administrative particulière.

de participer financièrement aux risques prévoyance et santé des agents bénéficiaires,

de fixer la fourchette de participation annuelle prévisionnelle pour la prévoyance entre 260 000 € et 300 000 € et la fourchette de participation annuelle prévisionnelle pour la complémentaire santé entre

680 000 € et 750 000 €,

de déterminer dans une prochaine délibération :  
le choix du (des) prestataire(s),  
les montants de participation par agent bénéficiaire,  
les modalités de versement de cette participation.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal et au budget annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Franck NOEL**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-121927-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Sarah DA COSTA, M. Alban DOMINICY, M. Pascal LABELLE, Mme Zabbaou LIMAN, M. Kevin PONCIN, Mme Mounya TAGGAE

**Secrétaire : Charles GERMAIN**

**Vice Secrétaire : Yann VELLY**

**Votes :**

Pour : 51          Contre : 0          Abstention : 1

## **RÉGIE DES MUSIQUES ET CULTURES ACTUELLES NOMINATION DU DIRECTEUR**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2221-10, R2221-27 à R2221-34,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques,

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier missions et des charges relatif au label « Scène de Musiques Actuelles-SMAC »,

Vu sa délibération n°CM-03-414 du 25 septembre 2003 créant une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, ayant pour mission la gestion d'un service public industriel et commercial à vocation culturelle autour des musiques et des cultures actuelles, dénommée la Régie des équipements des musiques et cultures actuelles (REMCA),

Vu sa délibération n° CM-2020-200 du 21 septembre 2020 autorisant le Maire à signer la Convention Pluriannuelle 2020-2023 avec la REMCA, l'Etat-DRAC et la Région Grand-Est,

Vu le projet artistique et culturel, approuvé par décision du Conseil d'administration de la REMCA du 08 juillet 2020, porté par Monsieur Cédric Cheminaud, directeur de la REMCA,

Considérant que la REMCA gère la Cartonnerie qui bénéficie d'une labellisation « Scènes des Musiques Actuelles »,

Considérant que le contrat de droit public à durée déterminée de Monsieur Cédric Cheminaud, directeur de la REMCA, arrive à échéance le 30 septembre 2021,

Considérant que l'actuel directeur de la REMCA est candidat à sa propre succession,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 3-3 de la loi du 28 janvier 1984 un agent contractuel dont le contrat est reconduit après 6 ans en contrat à durée déterminée ne peut l'être que pour une durée indéterminée,

Considérant que l'Etat et la Région Grand-Est, consultés sur cette reconduction, ont émis un avis favorable,

Considérant qu'après lecture du bilan de la Régie des Equipements des Musiques et Cultures Actuelles et de l'évolution du projet artistique, il en résulte de l'opportunité de reconduire le contrat du directeur pour une durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

Considérant que le directeur d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière est désigné par délibération du Conseil municipal, sur proposition du Maire,

Considérant que le Conseil d'administration de cette régie devra ensuite valider cette nomination,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, évènements culturels, festivals et animations de rue du mardi 16 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

de proposer de reconduire le contrat de Monsieur Cédric Cheminaud, actuel directeur de la Régie des Equipements des Musiques et Cultures Actuelles, en contrat à durée indéterminée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Le Maire de Reims**



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-120521-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2  
BILAN DE LA MISE À DISPOSITION  
AVIS SUR LE DOSSIER D'APPROBATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-40 et L.153-45 à L.153-48,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Reims, approuvé le 28 septembre 2017, modifié le 19 décembre 2019 et mis à jour le 4 décembre 2020,

Vu sa délibération n° CM-2020-212 du 21 septembre 2020 demandant à la Communauté urbaine du Grand Reims de prescrire la modification simplifiée n°2 de son PLU,

Vu l'arrêté n°CUGR-DUAUARM-2020-073 de Madame la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims du 25 septembre 2020 engageant la modification simplifiée n°2 du PLU de Reims,

Vu la décision n°MRAe 2020DKGE159 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale du 13 novembre 2020, ne soumettant pas le projet de modification simplifiée n°2 à évaluation environnementale,

Vu la décision n° BC-2019-60 du Bureau communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims du 19 septembre 2019, définissant les modalités de mise à disposition du public pour les procédures de modification simplifiée des PLU des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2, qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville du 4 janvier 2021 au 5 février 2021,

Considérant que les observations émises par le Sous-Préfet de la Marne justifient des adaptations mineures au dossier de modification simplifiée n°2 du PLU,

Vu le bilan de la mise à disposition, joint à la présente,

Vu le dossier d'approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 17 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'émettre un avis favorable sur le bilan de la mise à disposition du public et sur le dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme tels qu'annexés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Nathalie MIRAVETE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-119359-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**N'ont pas pris part au vote :**

M. David CHATILLON, Mme Catherine COUTANT, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Eric QUENARD, M. Jean-Marc ROZE, Mme Catherine VAUTRIN

**Secrétaire : Charles GERMAIN**

**Vice Secrétaire : Yann VELLY**

**Votes :**

Pour : 52          Contre : 0          Abstention : 0

**AGENCE D'URBANISME, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROSPECTIVE DE LA RÉGION DE  
REIMS  
ATTRIBUTION DE SUBVENTION  
CONVENTION FINANCIÈRE 2021**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité pour la Ville de Reims,

Vu sa délibération n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant le règlement d'attribution des subventions aux associations, modifié,

Considérant que l'Agence d'urbanisme appuie la Ville dans la construction d'une organisation urbaine régionale et d'une vision partagée de son territoire et, à plus grande échelle, apporte son concours à l'élaboration de ses projets et politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme,

Considérant que ce partenariat est formalisé au sein d'une charte,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 17 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'attribuer à l'Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims, une subvention de 10 000 €, au titre de l'année 2021,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière pour 2021.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Véronique MARCHET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-121092-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**STATIONNEMENT PAYANT  
PAIEMENT DÉMATÉRIALISÉ  
CONVENTIONS DE MANDAT AVEC LES SOCIÉTÉS EASY PARK ET PARK NOW**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles D1611-32-9 autorisant les collectivités territoriales et leurs établissements publics à confier à un organisme public ou privé l'encaissement des recettes relatives aux redevances de stationnement, D1611-7 et D1611-16 à 26 fixant les modalités comptables et financières des mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les accords-cadres relatifs à la mise en œuvre, hébergement et maintenance des solutions de paiement du stationnement conclus avec les sociétés Easy Park et Park Now pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

Considérant la nécessité d'autoriser la signature d'une convention de mandat avec chacune des sociétés Easy Park et Park Now afin d'autoriser la perception des recettes issues du stationnement sur voirie, et le reversement mensuel au nom de la collectivité, selon les règles fixées par lesdites conventions,

Vu l'avis favorable du Trésorier de Reims Municipale du 16 février 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les conventions de mandat permettant à la société Easy Park et à la société Park Now d'encaisser au nom de la Ville les recettes issues du paiement dématérialisé du stationnement.

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Laure MILLER**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-120489-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**FORFAIT POST-STATIONNEMENT  
REVERSEMENT DU FORFAIT POST STATIONNEMENT ET DE SES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE  
CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS  
RENOUVELLEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles D2512-2, L.2333-87, L.2512-14 et R.2333-120 à R.2333-120-67, R 2512-1,

Vu le Code de la route et notamment les articles L.411-1 et R.417-6,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles concernant la création du Forfait post stationnement (FPS) et notamment son article 63,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le décret n°2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie,

Vu ses délibérations n° CM 2015-181 du 22 juin 2015 portant sur les modifications tarifaires du stationnement payant sur voirie, n°CM-2018-207 du 25 juin 2018 et n°CM-2016-355 du 14 novembre 2016,

Vu ses délibérations n°CM-2017-360 du 13 novembre 2017 et n°CM-2018-396 du 20 décembre 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention et son avenant avec la Communauté urbaine du Grand Reims pour le reversement du produit du FPS déduction faite des coûts relatifs à la mise en œuvre de la réforme,

Vu la convention signée le 5 juillet 2018 et son avenant signé le 31 janvier 2019 avec la Communauté urbaine du Grand Reims pour le reversement du produit du FPS,

Vu l'avis favorable de la Communauté urbaine du Grand Reims sur la mise en place de la redevance de stationnement payant sur voirie à partir du 3 novembre 2017,

Considérant que la réforme relative à la dépénalisation du stationnement payant sur voirie impose aux collectivités locales la mise en œuvre d'une stratégie en matière de tarification, qui se traduit par une incitation au paiement grâce à un renforcement de la surveillance, une meilleure rotation du stationnement, une diminution de la congestion, et l'encouragement au report modal vers des modes de déplacement alternatifs à l'usage individuel de l'automobile,

Considérant que les recettes issues des forfaits de post-stationnement sont perçues par la collectivité ayant institué la redevance, au cas présent la Ville de Reims, et reversées à la collectivité compétente pour la réalisation des opérations destinées à améliorer les transports en commun ou respectueux de l'environnement et la circulation, en l'occurrence la Communauté urbaine du Grand Reims, déduction faite des coûts de mise en œuvre réactualisés chaque année,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 17 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec la Communauté urbaine du Grand Reims pour le reversement du produit du Forfait post stationnement déduction faite des coûts de mise en œuvre des Forfaits post stationnement réévalués chaque année en fonction des coûts réels supportés par notre collectivité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Laure MILLER**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-121710-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**MARCHÉ DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE TYPE PRESSING DE VÊTEMENTS D'IMAGE ET  
D'ACCESSOIRES  
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims, afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à des prestations de nettoyage type pressing de vêtements d'image et d'accessoires,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à des prestations de nettoyage type pressing de vêtements d'image et d'accessoires,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Mario ROSSI**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-119944-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**MARCHÉS D'HÉBERGEMENT DE SITES INTERNET ET DE NOMS DE DOMAINES EXISTANTS ET DE CRÉATION, CONCEPTION ET MISE EN PAGE DES OUTILS DE COMMUNICATION INTERNE  
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, les marchés d'hébergement de sites internet et de noms de domaines existants et de création, conception et mise en page des outils de communication interne,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, les marchés d'hébergement de sites internet et de noms de domaines existants et de création, conception et mise en page des outils de communication interne,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Mario ROSSI**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.  
Identifiant : 051-215104217-20210329-119987-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

## **MARCHÉS RELEVANT DU DOMAINE INFORMATIQUE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, les marchés suivants :

- maintenance des matériels serveurs et systèmes d'exploitation associés,
- acquisition, mise en œuvre et maintenance d'une solution de vote électronique,
- prestations de démantèlement de matériels informatiques et électroniques réformés,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, les marchés suivants :

- maintenance des matériels serveurs et systèmes d'exploitation associés,
- acquisition, mise en œuvre et maintenance d'une solution de vote électronique,
- prestations de démantèlement de matériels informatiques et électroniques réformés,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Mario ROSSI**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-119988-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

## **MARCHÉS RELEVANT DU DOMAINE DES RESSOURCES HUMAINES CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims et le CCAS, afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, les marchés suivants :

- formations préalables à l'obtention du Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés (CATEC),
- recours occasionnel à du personnel intérimaire,
- accompagnement managérial,
- formations réapprentissage des savoirs de base,
- formations en langues des signes,
- formations en langues étrangères,
- formations aux différents types d'accueil,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims et le CCAS afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, les marchés de formations préalables à l'obtention du Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés (CATEC), recours occasionnel à du personnel intérimaire, accompagnement managérial, formations réapprentissage des savoirs de base, formations en langues des signes, formations en langues étrangères et formations aux différents types d'accueil,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Mario ROSSI**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en  
Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-119969-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

## **MARCHÉ DE NETTOYAGE DES SITES TECHNIQUES ET DE PRESTATIONS DE VITRERIE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims et le CCAS, afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, un marché de nettoyage de sites techniques et de prestations de vitrerie,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims et le CCAS afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, un marché de nettoyage de sites techniques et de prestations de vitrerie,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Mario ROSSI**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-119975-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Stéphane LANG

**Secrétaire : Charles GERMAIN**

**Vice Secrétaire : Yann VELLY**

**Votes :**

Pour : 57          Contre : 0          Abstention : 0

C3C développement et services à la population

**ACCORD-CADRE RELATIF A LA RÉALISATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉQUIPEMENTS  
SPORTIFS DE LA VILLE  
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8, qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs en mutualisant les procédures de passation des marchés et qui prévoient la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant l'intérêt technique économique et organisationnel de lancer une consultation commune entre la Ville et la Régie des Equipements Municipaux Sportifs afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, un accord-cadre relatif à la réalisation d'un schéma directeur des équipements sportifs de la Ville,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se fera selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du vendredi 19 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Régie des Equipements Municipaux Sportifs afin de conclure dans les meilleures conditions possibles l'accord-cadre relatif à la réalisation d'un schéma directeur des équipements sportifs de la Ville,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville comme coordonnateur du groupement,

que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Mario ROSSI**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-120912A-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 4  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 23 mars 2021, s'est réuni Salle des Fêtes, 1er étage de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Vice Secrétaire :** Yann VELLY

## **DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'EXÉCUTIF COMPTE RENDU**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu sa délibération n°CM-2020-73 du 28 mai 2020,

Considérant que Monsieur le Maire doit rendre compte auprès du Conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations accordées par le Conseil municipal,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

de prendre acte du compte rendu relatif à l'exercice des délégations accordées par le Conseil municipal à l'exécutif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Le Maire de Reims**



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021.

Identifiant : 051-215104217-20210329-121269-DE-1-1

